



Poulailler sur terrasse

Par moi57155

Bonjour,

Je suis locataire chez un bailleur social. Mon logement possède une grande terrasse de 40m2 qui j'ai aménagée (cuisine d'été, baraque à outils, grande table et parasol ?) J'ai récemment construit un poulailler qui selon moi, respecte la réglementation. Pas d'interdiction explicite dans le bail, ni le règlement (mis à part les nuisances qui cela pourrait occasionner, mais rien sur la construction en elle-même).

Il fait un peu moins de 5M2 conformément à la réglementation en vigueur, il n'est pas fixé au sol, donc amovible si besoin. J'ai 2 petites poules naines, je leur ai installé du vrai gazon, ainsi qu'un petit poulailler pour la nuit et un bac à sable. Le tout est soigneusement nettoyé quotidiennement.

J'ai demandé à mes voisins proches si cela les gênait et si c'est le cas, de ne pas hésiter à venir m'en parler.

Une voisine apparemment se serait plainte au concierge (bien avant l'arrivée des poules).

Si cela ne génère aucune nuisance, peut-on m'obliger à l'enlever ?

Merci par avance

Par Isadore

Bonjour,

S'il n'y a rien de contraire au règlement de copropriété, aux règles d'urbanisme ou à la législation, vous avez le droit de conserver ce poulailler s'il ne génère pas de nuisances.

Songez que parmi les nuisances il peut y avoir le bruit. Un trouble anormal du voisinage s'apprécie en fonction du contexte, et si le bruit des poules est généralement considéré comme normal en milieu rural, il peut ne pas l'être en milieu urbain.

Mais pour le moment il ne semble pas y avoir d'opposition à votre poulailler.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous ne causez pas de nuisance, vous avez le droit de détenir des animaux domestiques.

Toutefois avec des poules il sera difficile d'éviter des bruits ou des odeurs.

Par moi57155

Je vous remercie pour votre réponse, mon concierge m'a dit que je devais m'attendre à recevoir un courrier (justement à cause e cette fameuse voisine)

Par yapasdequoi

oui, c'est logique puisque cette voisine s'est plaint d nuisances.

Préparez vous aussi à une visite de contrôle.

Par moi57155

Cette voisine ne s'est pas plaint de nuisances, mais seulement de la présence de la structure (poules arrivées plus tard)

J'ai proposé moi même la visite au gardien
Je vais voir comment la situation va évoluer

Merci en tout cas